



VOUS pouvez  
agir pour  
la qualité de  
**VOTRE eau**

Pour plus  
d'informations  
Visitez l'onglet  
« Protection  
des captages »  
sur le site  
[www.spge.be](http://www.spge.be)

La pollution des ressources en eau par les pesticides est le plus souvent la conséquence de mauvaises utilisations de ces produits.

### ADOPTER LES BONNES PRATIQUES, C'EST PRÉSERVER L'EAU

- Prenez le temps de lire l'étiquette des produits.
- Respectez la dose prescrite. La dépasser est inutile et nuisible, notamment pour l'eau.
- Evitez de pulvériser en cas de pluie annoncée ou de vent.
- Si un bidon se renverse, utilisez de la sciure ou du sable pour absorber le liquide.
- Restez à bonne distance (min. 6 mètres) des eaux de surface (mares, étangs, rivières, ...) et des surfaces qui ne peuvent pas être traitées \* (trottoirs, filets d'eau, ...).
- N'éliminez jamais un restant de produit dans un évier, à l'égout, dans les WC ou sur une surface dure. Diluez les surplus de produit et les eaux de rinçage de votre matériel et pulvérisez les sur la surface à traiter.
- Ramenez vos vieux produits et vos emballages vides au parc à conteneurs.

**DES SOLUTIONS ALTERNATIVES AUX PESTICIDES  
EXISTENT, FAITES EN USAGE DÈS QUE POSSIBLE.**

\* Plus d'information sur [www.phyteauwal.be](http://www.phyteauwal.be)

FINANCÉ PAR



[WWW.SPGE.BE](http://WWW.SPGE.BE)

COORDONNÉ PAR



[WWW.PHYTEAUWAL.BE](http://WWW.PHYTEAUWAL.BE)

Ne pas jeter sur la voie publique



## LES CONTRATS CAPTAGES

Le Contrat  
captage  
IECBW

La Hulpe

Agir ensemble  
pour une eau  
de meilleure qualité



Editeur responsable : PhyteauWal asbl - Chaussee de Namur 146 - B-5030 Gembloux | Design cerise.be

## Les Contrats captages, qu'est-ce que c'est ?

En Wallonie, une partie importante des masses d'eau souterraine et de surface sont altérées par le nitrate et/ou les pesticides (principalement des désherbants). Leur présence dans les eaux souterraines n'est pas sans conséquence sur la production d'eau potable. Il existe en effet des normes de potabilité qui, lorsqu'elles sont dépassées, peuvent conduire à l'installation de traitements de potabilisation très coûteux ou même, à l'abandon du captage concerné.

Afin de répondre à ces problèmes de pollution, la Société Publique de Gestion de l'Eau (SPGE) a décidé de financer un nouvel outil : « **Les Contrats captages** ».

**Les Contrats captages** sont des partenariats rassemblant divers acteurs qui, ensemble, définissent et mettent en œuvre des actions concrètes visant à préserver ou améliorer la qualité de l'eau de captages sensibles vis-à-vis des pollutions par les pesticides et/ou le nitrate.

**Normes de potabilité des eaux souterraines**  
Pour les pesticides, les normes à respecter sont de :

- 0.1 µg/litre par substance active détectée soit 0.000001 g/litre ;
- 0.5 µg/litre pour la somme des substances actives détectées – soit 0.000005 g/litre.

Pour le nitrate, la norme à respecter est de :

- 50 mg/litre

## Le Contrat captage IECBW

### La Hulpe

#### Les puits de la Drève de la Ramée à Gaillemarde

- Exploités par l'IECBW ([www.iecbw.be](http://www.iecbw.be))
- Aquifère : Nappe des sables du Bruxellien
- Puits profonds de 21 mètres
- Nombre de ménages raccordés : 1671
- Volume prélevé en 2014 : 203.096 m<sup>3</sup>

#### Mesures de protection

Depuis 2005, des zones de prévention sont délimitées autour des puits de la drève de la Ramée. Celles-ci permettent de limiter le développement d'activités potentiellement polluantes autour de ces captages.

Plus récemment, suite à une étude ayant mis en évidence la présence de pesticides non agricoles dans l'eau des puits, un Contrat captage a été initié.

L'objectif principal de ce Contrat captage est :

- de sensibiliser les personnes utilisant des pesticides à



l'intérieur de la zone de prévention et dans le quartier de Gaillemarde à l'impact négatif de l'utilisation de ces produits sur la qualité de l'eau des puits ;

- de promouvoir les alternatives aux pesticides ;
- de rappeler les bonnes pratiques d'utilisation de ces produits.

Durant toute la durée du Contrat captage (3 à 5 ans), un suivi renforcé de la qualité des eaux des captages est également programmé. Les résultats seront communiqués.

## Les partenaires

